

<b>DEPARTEMENT DE L'AIN</b>		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX</b>		
<b>OBJET :</b> Autorisation donnée à la maire pour la signature d'un contrat avec Aménagement Montagne et Jardin (AMJ) relatif au déneigement de la commune en complément du travail des agents techniques pour l'hiver 2023/2024		<u>SEANCE DU 16.11.2023</u>  <u>Etaient présents</u> : M. VIALLET, MC. COUTURIER, JF. JOLY, P. ECAILLE, D. JULLIARD. C.GROSGURIN. M. VUILLERMOZ. G. LEGAY
Date de convocation : 02.11.2023	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Secrétaire de séance</u> : D. JULLIARD
Date d'affichage : 02.11.2023	Présents : 8  Votants : 10	
N° Délibération 01247.2023.11.064	Pouvoirs : 2	

**OBJET : GESTION FINANCIERE – Autorisation donnée à la maire pour la signature d'un contrat avec Aménagement Montagne et Jardin (AMJ) relatif au déneigement de la commune en complément du travail des agents techniques pour l'hiver 2023/2024**

Le déneigement des voiries communales pour l'hiver 2023/2024 se déroulera comme l'an dernier. Pour rappel, afin de remédier au coût élevé du déneigement sur la commune et à la complexité liée à l'intervention de deux prestataires (un pour les voiries de nuit, l'autre pour les trottoirs), la commune a décidé l'hiver dernier d'internaliser la prestation de déneigement. Cela a nécessité le recrutement d'un deuxième agent technique. Le déneigement dans le village et ses écarts proches peut donc être effectué par le personnel communal.

Des compléments de services de déneigement à ceux effectués par les agents techniques peuvent être requis dans Mijoux – le village et aux abords, de manière ponctuelle et exceptionnelle. L'entreprise Aménagement Montagne et Jardin a proposé un devis relatif à la réalisation de ces services de déneigement. Le devis propose les tarifs suivants :

- 150€/heure HT pour le déneigement avec les équipements AMJ ;
- 90€/heure HT pour le déneigement avec les équipements de la commune ;

Après en avoir délibéré le conseil adopte les propositions relatives au déneigement et transport de neige par Monts Jura TP et charge Madame le maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Contre : / 0      Abstention : / 0      Pour : / 10  
 DELIBERATION N°01247.2023.11.064

Pour extrait d'acte conforme

Le Maire, Martine VIALLET

